

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Tros mois... 9

Poste :

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Tros mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne : A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse,

SAUMUR,

17 Février 1882.

Chronique générale.

L'extrême gauche, par 18 voix contre 5, ayant décidé qu'une question serait adressée au président du conseil...

M. Gambetta, revenant de son voyage d'Italie, est rentré hier matin à Paris, à dix heures, accompagné de son secrétaire particulier, M. Arnaud de l'Ariège.

On télégraphie de Vienne au Temps que la France a fait déclarer, par son ambassadeur, qu'elle acceptait l'opinion des puissances sur le statu quo en Egypte...

Le Parlement se dit en mesure de rassurer ses confrères sur la situation du cabinet. Le dévouement du dernier incident montre que les membres du cabinet n'ont pas accepté le pouvoir avec l'arrière-pensée d'en rejeter la responsabilité à la première occasion.

Les Débats approuvent les réformes de détail, les améliorations utiles, les remaniements avantageux. Le cabinet aura fait son devoir et répondu à l'attente du pays...

Le Soleil dit qu'aucun projet de loi du grand ministère tombé, ni du petit minist-

lère debout, ne paraît être prêt pour la discussion publique avant de longs mois.

La République française a publié un long article dans lequel elle expose ainsi la politique expectante que se proposerait d'adopter M. Gambetta :

« Le 26 janvier, la Chambre a agi dans la plénitude de ses droits. De ce que nous regrettons l'usage qu'elle en a fait, de ce que nous exprimons la pensée que son vote a surpris et affligé le pays républicain, il n'en résulte en aucune manière et à aucun degré que nous ayons l'intention de battre en brèche son autorité. On nous prête l'intention de faire une campagne de dissolution, et, comme nous sommes évidemment de très-mauvais républicains en comparaison de tous les journalistes qui passent leur temps à nous excommunier, on profite de l'occasion pour nous traiter de rebelles, de conspirateurs, de déceimbriseurs.

« Disons-le nettement : Si nous demandions la dissolution, nous ne commettrions nullement un crime, car la dissolution est inscrite dans la Constitution de 1875, comme dans toutes celles qui établissent le régime parlementaire, et il est loisible à tout citoyen d'essayer de créer dans le pays un mouvement en faveur d'élections nouvelles. Ceux qui parlent à ce sujet de plébiscite témoignent d'une complète ignorance des conditions du régime parlementaire. En entreprenant toutefois une campagne de ce genre, nous nous rendrions coupables à nos propres yeux d'un acte souverainement impolitique, et, ce qui est plus grave, nous manquerions à nos devoirs de patriotes. Un républicain ne doit demander la dissolution d'une Chambre que si cette Chambre menace la République, ou du moins si l'expérience a démontré qu'elle ne peut plus rien accomplir de bon ni de salutaire.

« Or, tel n'est certes pas le cas de la Chambre élue le 21 août. Nous persistons à croire que la majorité a commis une lourde faute en renversant le cabinet qu'elle avait réclamé, et surtout en se divisant, ce qui

permet, hélas ! à la droite, quelque réduite qu'elle soit, de faire souvent pencher la balance du côté qu'il lui plaît. Cette Chambre ne conservera désormais un ministère, cela est trop certain, qu'en s'abstenant de lui dicter ses volontés. Mais si elle a ainsi faussé pour toute la durée de son existence le ressort gouvernemental, elle s'est ensuite rangée sans hésitation derrière un cabinet que nous ne préférons vraiment pas à celui de nos amis, mais qui, après eux, nous présente le plus de garanties possibles. Tant qu'il durera, les affaires de la République seront en bonnes mains.

« Tant que la Chambre pratiquera cette politique de réformes, un peu trop modérées à notre goût, mais enfin de réformes ; tant qu'elle soutiendra le cabinet actuel, qu'il faut considérer comme le meilleur des cabinets possibles dans les circonstances présentes, nous pourrions nous permettre soit de critiquer certains de ses votes, soit de stimuler son ardeur, que nous voudrions plus grande dans la voie du progrès ; mais nous ne songerons pas un instant à miner son autorité. Si, comme l'affirment à M. Bernard Lavergne et quelques autres députés, il existe en province une agitation dissolutionniste, nous ne l'avons pas créée et nous ne ferons rien pour l'entretenir. »

Sans prendre ces déclarations au pied de la lettre, il faut peut-être y voir l'indice d'une nouvelle évolution de M. Gambetta, mieux informé sur les sentiments d'antipathie qu'il a soulevés même parmi les républicains.

La Paix cite la lettre suivante, qui aurait été adressée par M. Gambetta à un député de ses amis, lettre qu'il convient de rapprocher de l'article de la République française :

« Mon cher ami, Je suis pour quelque temps en Italie. Je salue avec joie la formation du groupe l'Union républicaine. Je compte, à mon retour, en prendre la direction et j'essaierai d'en faire l'aile gauche de la majorité ministérielle. »

M. de Freycinet et la Chambre feront peut-

être bien de ne pas se fier étourdiment à son protecteur. La vengeance génoise est proche parente de la vendetta corse.

LA COMPAGNIE BÔNE-GUELMA.

Une compagnie qui doit bénir le gouvernement de la République, c'est bien certainement la compagnie Bône-Guelma.

Cette petite compagnie est une véritable enfant gâtée. On lui passe toutes ses fantaisies, fantaisies de millionnaire, s'il vous plaît, et qui coûtent cher aux contribuables de France.

Il plairait à la compagnie Bône-Guelma de construire une ligne ferrée reliant Souk-Arrhas à Sidi-el-Hennessi, mais à la condition de puiser à pleines mains dans la caisse du Trésor et de se faire généreusement pensionner par l'Etat.

Elle s'est donc adressée au gouvernement, lequel a élaboré un projet de loi tendant à concéder une subvention à forfait de 25 millions pour la construction et l'exploitation d'une ligne de 54 kilomètres de longueur. En outre, l'Etat devrait garantir au Bône-Guelma sur le capital de premier établissement un intérêt actuellement fixé à 6 0/0 ; de telle sorte que, si l'exploitation se faisait sans perte ni bénéfice, l'Etat paierait l'intérêt entier du capital, et que, s'il y avait perte, l'Etat se verrait obligé de combler le vide.

Or, sur les lignes déjà construites, le Bône-Guelma exploite à perte. Chose étrange ! alors que le kilomètre produit moins de 2,000 fr. et coûte 7,000 fr., la compagnie réalise encore un bénéfice de 700 fr., grâce à la garantie d'intérêt. Dès lors, comme l'ont fait justement observer, à la Chambre, M. des Rotours et M. Camille Pelletan, la compagnie est intéressée à ne pas faire le moindre trafic. Elle joue à qui perd gagne.

Mais ce n'est pas tout. La compagnie se garde bien de construire et d'exploiter elle-même. Elle confie la construction et l'exploitation à d'autres compagnies, et met dans sa poche la différence entre le prix qu'elle

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XXVII

LE SUPPLICE DE CANCALE.

(Suite.)

Mme Vaurant avait eu soin de dire qu'elle était privée du plaisir de prolonger sa visite par la nécessité d'aller ailleurs avant de rentrer chez elle. A la dernière barrière on se sépara donc, et Delcambre la trouva seule comme il le désirait.

Ils entrèrent aussitôt sous bois, et là eut lieu un rapide échange de communications qui devaient rendre plus pensive, presque triste, l'austère tante de Manuel.

Et pourtant, remerciant le docteur avec effusion :

— Vous avez bien fait, monsieur, dit-elle, vous êtes un homme de cœur et un véritable ami.

Toute la conversation avait eu lieu en langage du pays de Vignebois. Delcambre était frappé de l'élocution nette, élégante, imagée, précise, concise, de cette même femme qui, sous le hêtre séculaire de la pelouse, avait commis, coup sur

coup, les plus ridicules fautes de français.

De tous les termes impropres qui lui étaient échappés, aucun ne divertissait autant les jeunes et frivoles têtes que le supplice de Cancale.

A propos des tentations qu'il faut éviter de donner aux pauvres, maître Honoré Vaurant avait écrit : « C'est pour eux le supplice de Tantale. »

— Mais l'invalidé Loiret, qui recopia le manuscrit, n'avait, pas plus que Mariette, connaissance du personnage mythologique dont la fabuleuse histoire donna lieu à la locution. Le T fut pris pour un C, d'autant plus aisément que la renommée des huîtres de Cancale fournissait une explication fort logique.

Devant des pauvres gens qui n'ont que du pain noir, ne vous régaliez pas de mets de luxe comme les huîtres de Cancale. N'éveillez en eux la convoitise ni l'envie. Ne les induisez pas en tentation.

Tandis que le comte, la comtesse et Mme Fluviane reconduisaient la veuve Vaurant avec une politesse sympathique, les jeunes gens s'amusaient à relever tous les lapsus qu'ils avaient retenus : « je suis-t-hureuse, l'honneur d'être reçue, » devrait-z-êre, depuis-t-une, je suis-t-allée, » j'ons crainte, la bonne argent, je voudrais que » vous le verriez, etc... »

Suzanne riait enfin à son aise des facéties de son frère Gordien et de Manuel de Sardagne. Laure mettait son épingle au jeu avec un esprit malicieux

et piquant.

— Votre ravissant sourire me fait éprouver le supplice de Cancale, disait l'amoureux.

— Messieurs, dit l'amoureux, quand reviendra la saison, c'est à Tantale que nous irons prendre les bains de mer.

— J'aurai la douleur de ne pas vous accompagner, reprenait Lindor, je les aime beaucoup, mais les médecins me les défendent et je souffrirais le supplice de Cancale.

On était en trop bon train pour que le retour du comte, de la comtesse et de Fluviane missent fin à tant de verve.

— A propos, demandait Gordien, question à poser à notre savante voisine : — Faut-il dire rocher décisif ou rocher des seize ifs ?

— J'opine, moi, fit Manuel, pour rocher de Saint-Yves.

Suzanne, perruche terrible, ne manqua pas de tout répéter à son excellente mère, qui lui dit avec douceur :

— Ce n'est pas bien de se moquer ainsi de cette bonne dame.

— Mais maman, c'était si drôle aussi ; elle a dit : nous mourirons, pantomime et colaphane !

— Assez, mon enfant ! interrompit la comtesse. Et, s'adressant plus sévèrement à Laure :

— Ma fille, au lieu de donner à votre jeune sœur l'exemple de tant de railleries déplacées,

vous auriez dû lui apprendre que le défaut d'instruction est une infortune qu'il convient de respecter à l'égal des autres infirmités humaines.

Laure rougit. Manuel, prenant sa défense, se hâta de dire que dans toutes ces plaisanteries il n'y avait pas ombre de méchanceté.

— J'aime à le penser ! répondit le comte, surpris et contrarié de l'absence du docteur.

— Mes enfants, grâce au ciel, ne sont pas méchants, ajoutait la comtesse ; mais la frivolité, la légèreté, l'entraînement de l'exemple peuvent les faire manquer à l'indulgence, à la charité, ou même à la simple politesse.

— Oh ! maman ! s'écria Gordien. Tant que Mme Vaurant a été présente nous avons su nous retenir.

— Il n'aurait plus manqué, après tous les aveux et grossiers. La politesse doit s'exercer à l'égard des absents aussi bien qu'envers les personnes présentes. Et il y a peu de bienveillance dans toutes vos gorges chaudes.

— Excellente leçon ! fit le comte du Hêtre, mais la soirée devient fraîche, rentrons au salon.

Où diable avait donc pu passer Delcambre ?

Le docteur sortit d'un taillis avec un énorme paquet de plantes, de feuilles, de racines.

— Eh quoi ! vous herborisez au clair de la lune ?

— Oubliez-vous donc, mon cher, que je pars demain à la première heure ? Ces simples deman-

reçoit de l'Etat et le prix qu'elle alloue à ces compagnies. Magnifique opération financière qui se traduit par des hausses considérables sur les actions et les obligations.

On comprendra aisément qu'une compagnie si favorisée ne se gêne pas avec le gouvernement. Dans l'évaluation primitive de la longueur de la ligne entière, l'Etat avait donné sa garantie pour 220 kilomètres. Or, 196 kilomètres seulement ont été construits. Qu'a fait la compagnie? Il lui restait un boni de 24 kilomètres; ces 24 kilomètres, elle les a fait construire non plus en terre algérienne, mais sur le territoire tunisien, entre Tunis et Hammam-Life, de manière à desservir le trop fameux territoire de l'Eu-fida. Ainsi notre argent est employé à doter des entreprises de chemins de fer en pays étranger, pour le plus grand profit de quelques gros financiers.

Tels sont les faits scandaleux que MM. des Rotours et Camille Pelletan ont vigoureusement dénoncés du haut de la tribune. Ils ont produit une telle émotion que, désavouant les déclarations de son sous-secrétaire d'Etat, le ministre des travaux publics s'est vu contraint d'accepter le renvoi du projet à la commission. Ils aideront à faire la lumière sur les origines de cette expédition tunisienne, où la rapacité et l'incapacité républicaines se sont associées pour compromettre les intérêts et la sécurité de la patrie.

Le vinage. — Le gouvernement va présenter aux Chambres un important projet de loi sur le vinage.

Deux mesures seront proposées : d'une part, abaisser les droits mis à l'entrée des vins étrangers ; et, d'autre part, aviser aux moyens de soutenir nos nationaux contre la concurrence croissante à laquelle ils vont être soumis ; on compte le faire en autorisant de nouveau le vinage, et en abaissant, dans des proportions considérables, les droits sur les alcools employés à cette opération. (Temps.)

M. Talandier a déposé une proposition tendant à faire la statistique de l'opinion catholique en France. M. Talandier prétend prouver que la majorité de la France n'est pas catholique, au sens strict du mot. Il ne considère, comme catholiques véritables, que ceux qui pratiquent réellement ; et, comme pierre de touche, il prend la communion au jour de Pâques.

Un journal réactionnaire, constatant l'indignation des journaux républicains à la nouvelle de l'expulsion du citoyen P. Lawroff, écrit ceci :

« Quand on a expulsé don Carlos, ils ont crié bravo ; quand on a expulsé le baron Harden-Hickey, sous le prétexte que la présence de ce galant homme en France mettait en péril l'existence de la République, ils ont exulté ; quand on a expulsé d'inoffensifs religieux étrangers, ils nageaient dans une joie folle. Ils sont ravis quand les gens qu'on mène à la frontière ne sont pas républicains ; mais si par malheur c'est sur un

Hartmann ou sur un Lawroff que s'appesantissent les rigueurs de la loi de 1849, ils crient comme des possédés. »

Ce n'est pas seulement le personnel que les radicaux veulent changer dans la magistrature, c'est son costume. Le *Rappel* lui reproche d'être « ridiculement archaïque dans son vêtement ». Rien, selon le *Rappel*, n'importe plus que de changer le costume de la magistrature. Pour la corriger, il faut d'abord la « défroquer », lui enlever sa « stupide robe de mérinos » ; il faut couvrir le juge « d'un chapeau » ; il faut « le revêtir d'un habit à la française, puisqu'il est un magistrat français, et il faut lui ordonner de porter la cocarde nationale, puisqu'il est chargé d'appliquer les lois de la nation ». Ainsi, dit sérieusement ce journal après avoir demandé que le magistrat de l'avenir soit élu par le suffrage, « nous arriverons à transformer sa nature, son langage, son costume et ses mœurs ; ainsi nous aurons créé le juge nouveau ». L'Union républicaine souhaite en outre, pour compléter la réforme, qu'on veuille bien supprimer les crucifix placés dans les salles d'audience et retrancher le mot « Dieu » du serment. Voilà où nous en sommes !

LES GRANDS COMMANDEMENTS.

Le pouvoirs des chefs de nos dix-neuf corps d'armées, nommés pour trois ans en février 1879, expirent ces jours-ci. Ces généraux, dont la nomination causa d'ailleurs la chute du maréchal de Mac-Mahon, seront-ils maintenus en fonctions ? seront-ils remplacés ?

Cette question grave préoccupe vivement, dit-on, le nouveau ministre de la guerre. M. Billot n'ignore pas, en effet, que le pays et l'armée attendent avec anxiété et veulent savoir les noms des généraux à qui seront confiées les destinées de la patrie ; dans un avenir malheureusement probable et prochain.

La situation de l'Europe donne à ces nominations militaires une gravité exceptionnelle, et le ministre qui les signe, encourt devant ses contemporains et devant l'histoire une grande responsabilité.

Quoique parvenu de l'intrigue et général des antichambres révolutionnaires, M. Billot aurait sans doute bonne envie de la dégager en faisant des choix honorables. Mais la révolution est exigeante et M. Grévy a dans sa famille et parmi les amis de sa famille des créatures à pourvoir. Nous verrons si M. Billot, pour se faire pardonner son passé, aura le courage de résister aux sollicitations de ses protecteurs et de n'écouter que la voix de la raison et du patriotisme. Des noms sympathiques entre tous ont été prononcés ; nous verrons si M. Billot aura le courage de les écrire.

LE REPOS DOMINICAL.

On sait que le préfet du Pas-de-Calais a suspendu de ses fonctions M. le baron René de France, maire de Maintenay, pour avoir

inséré dans un cahier des charges de travaux communaux, l'obligation de ne point travailler le dimanche. M. Paul Leroy-Beaulieu écrit à ce sujet dans l'*Economiste français* :

« Il est un autre fanatisme que l'on semble vouloir mettre en honneur aujourd'hui en France : c'est le fanatisme laïque. L'utilité du repos hebdomadaire étant démontrée, l'usage et la tradition chez tous les peuples civilisés étant que ce repos s'effectue le dimanche ; enfin, quoi qu'on en dise, les habitudes d'une très-grande partie de la population étant demeurées fidèles au christianisme, il est utile, il est concevable, il est conforme à la liberté de conscience que l'Etat, que les départements et que les communes imposent, autant que possible, dans leurs travaux le repos du dimanche.

» Nous lisions ces jours-ci que je ne sais quel préfet avait cassé le cahier des charges dressé pour des travaux municipaux, par la raison que le maire y avait introduit la clause qu'on ne travaillerait pas le dimanche. Nous ne connaissons pas d'exemple plus choquant de fanatisme laïque et de pédantisme administratif. Le droit pour chaque individu de travailler le dimanche est incontestable ; mais non moins incontestable est l'obligation pour l'Etat, pour les départements et pour les communes de respecter les traditions séculaires et la liberté de conscience d'une grande partie des contribuables et des ouvriers, en ne faisant pas travailler inutilement le dimanche pour leur propre compte. Voilà la règle à suivre, qui est exempte de fanatisme et qui est conforme à l'utilité sociale. »

Le jugement de M. Paul Leroy-Beaulieu a dans l'espèce une haute valeur. M. Paul Leroy-Beaulieu, écrivain du *Journal des Débats*, étant tout autre chose qu'un clérical.

CONSEIL DE CABINET.

Le conseil hebdomadaire de cabinet a été tenu hier matin, de neuf à onze heures, au quai d'Orsay, sous la présidence de M. de Freycinet.

Les ministres se sont occupés de l'expédition des affaires courantes, puis M. René Goblet a soumis à ses collègues son projet de loi portant modification de la loi de 1849.

Ce projet, établi dans ses lignes principales, sera ensuite complété par le ministre de la justice au point de vue judiciaire.

Le général Billot a fait part au conseil de son intention de constituer une commission militaire supérieure chargée de préparer un projet de loi de réorganisation de l'armée.

Ce projet a reçu l'approbation de tous les ministres.

M. Jules Ferry a également soumis au conseil son projet de loi tendant à attribuer aux recteurs de facultés la nomination des instituteurs. Il le déposera probablement aujourd'hui même sur le bureau de la Chambre.

Enfin, les ministres se sont occupés des

nominations d'ambassadeurs et de celles des commandants de corps d'armée dont les pouvoirs sont expirés.

Sur ce dernier point, nous croyons que les choix définitifs du ministre de la guerre sont arrêtés et qu'ils seront soumis demain samedi, en conseil, à la signature du Président de la République.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 16 février.

Le ministre de la justice dépose un projet de réorganisation de la magistrature et le ministre de l'instruction publique un projet sur l'instruction primaire.

L'urgence est déclarée pour ce dernier projet.

Le président annonce qu'il a reçu de M. Delafosse une demande d'interpellation sur la politique du gouvernement en Orient, notamment en Egypte.

M. de Freycinet demande que la discussion soit fixée à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le chemin de fer de Souk-Arhas à Sidi-el-Hennessi.

M. Sarrien, rapporteur, défend la concession et la garantie d'intérêts consentie à la compagnie de Bône-Guelma.

M. Camille Pelletan ramène la question aux points spéciaux qu'il a déjà critiqués.

M. Sadi-Carnot, précédent ministre des travaux publics, vient au secours du gouvernement et de la commission.

M. Rousseau, sous-secrétaire d'Etat, lui succède à la tribune et fait avec beaucoup de chiffres l'éloge de la compagnie Bône-Guelma.

M. des Rotours lui répond et n'a pas de peine, malgré l'intolérance de la majorité républicaine qui veut empêcher de parler, à démontrer de nouveau que tout l'intérêt est pour la compagnie, et qu'il importe de surveiller les traités par lesquels le gouvernement donne si gratuitement à des entreprises les millions des contribuables.

M. Raynal, encore un précédent ministre des travaux publics, croit devoir venir faire l'apologie de son ministère et des soins qu'il a apportés à étudier la question.

M. Camille Pelletan insiste et conclut en quelques mots.

Le scrutin est ouvert.

L'article premier du projet de la commission est adopté par 366 voix contre 9.

L'article 2 est adopté par 329 contre 71.

Etranger.

Londres, 16 février.

Hier soir, deux machines infernales ont fait explosion à Edimbourg. C'étaient des sortes de boîtes à tiroir qui avaient été envoyées dans deux maisons particulières et qui ont éclaté au moment où on les ouvrait. Sept personnes ont été tuées.

Une arrestation a été opérée. On attribue ce crime à une vengeance personnelle.

New-York, 15 février.

Grande émotion à la Bourse d'aujourd'hui. Il y a plusieurs années qu'on a vu un pareil marché.

On craint plusieurs faillites de maisons de cotons et de grains dans l'Ouest et le Midi.

Il y a eu de grandes fluctuations sur le froment pendant la journée. On a fait courir le bruit de quelques faillites à New-York, mais une seule est confirmée.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 février.

L'amélioration se continue ; la Bourse offre le spectacle d'une régénération complète. Chacun se met à l'œuvre pour arriver à donner de nouveau une base solide et honnête à toutes les opérations. Les capitaux de placement ne doivent rester à l'écart ; plus ils attendront, plus ils regretteront de ne pas être venus apporter leur concours si puissant. D'ailleurs, les achats effectués en ce moment sur les valeurs de crédit, les rentes et les valeurs industrielles, permettront de doubler certainement l'argent engagé.

Les rentes ont progressé : Le 3 0/0, de 82.45 à 82.52 ; l'amortissable, de 82.25 à 82.35 ; le 5 0/0, de 114.60 à 114.72.

Le bilan de la Banque de France accuse une rentrée d'or de près de 10 millions.

L'action du Crédit Foncier a été l'objet d'un certain nombre de ventes du fait de la spéculation qui a besoin de se créer des ressources. Il s'en est suivi une baisse qui ne sera que momentanée.

Les affaires de la Société suivent leur marche progressive. Le conseil d'administration, autorisé dans sa dernière séance, pour 12,800,000 fr.

daient à être cueillis le plus tard possible, car...

— Parfaitement ! un tout petit mot, s'il vous plaît.

— A vos ordres, cher ami.

Au salon, les petits jeux d'esprit allaient déjà leur train, quand y entrèrent le comte et le docteur qui, s'approchant de la lampe, prit sur ses tablettes des notes rapides, durant une demi-heure environ.

— Vous ne jouez pas ce soir ? monsieur le docteur, demanda Fluviane.

— Si fait, mademoiselle ; seulement je prépare un nouveau jeu.

— Voyons ! s'écria Suzanne, en se permettant de regarder. Ah ! monsieur le docteur ! quelle drôle d'écriture ! on ne peut rien lire.

— Je l'espère bien, mes tablettes n'auraient qu'à tomber sous les yeux de curieux ou d'indiscrets.

— Attrape ! fit Gordien. Tu as été indiscret et curieuse, tant pis pour toi !

Suzanne, mal inspirée, riposta :

— Le nouveau jeu que nous promet M. le docteur était pour moi le *supplice de Cancale*.

— Encore ! dit sévèrement la comtesse, rendez-vous dans votre chambre, et couchez-vous !

Laure et Gordien, Manuel lui-même se sentaient atteints par ricochet. Suzanne, les yeux pleins de larmes, obéissait ; M^{lle} Fluviane s'était levée pour la conduire au lit.

— Grâce, madame la comtesse, dit le docteur, mes notes sténographiées sont les coupables, et je vous promets qu'après notre jeu, M^{lle} Suzanne, ni même son frère et sa sœur, ne recommenceront.

— Monsieur le docteur, je n'ai rien à vous refuser, dit gracieusement la comtesse, mais je voudrais au moins que mon mari se prononçât.

— Oh ! fit le comte en souriant, j'appuie de toutes mes forces mon excellent ami Delcambre.

Suzanne, à ces mots, courut se jeter au cou de son père, demanda pardon à sa mère et remercia le docteur, qui, s'adressant à Manuel, lui montrait ses tablettes en disant :

— Cent fois indéchiffrable, car j'ai eu soin de me sténographier en aucune langue.

— Voici qui est fort !

— Écrire sans que ce soit en une langue quelconque ! ajoutait Gordien.

— Rien de plus ordinaire, rien de plus connu. Je me suis servi d'une écriture idiologique, comme celle des Chinois, des anciens Égyptiens, et d'une foule d'autres peuples primitifs. Ces signes sont pasigraphiques. Je lirais ce que j'ai écrit en hébreu, en allemand, en patois, tout aussi certainement qu'en français.

— Je ne puis comprendre ! fit Gordien.

— Oh ! vous ne réfléchissez guère ! Vous ne faites pas autre chose tous les jours.

— Moi ?

— Quand vous écrivez un chiffre. En présence d'un 1 suivi d'un 0, un étranger ignorant le français ne dira point dix, comme vous qui avez écrit 10, et pourtant il lira très-bien en prononçant : *diece, diez, ten, zelin, decem, deice, dek, stir*, selon qu'il sera italien, espagnol, anglais, allemand, latin, grec, bas-breton ou indigène du Vignebois.

— Parfaitement, vous représentez des idées, abstraction faite du son, comme si vous dessiniez.

— Oui, je dessine un œil, une maison, un bateau ; je montre mon croquis à un Anglais, il va dire : *eye, house, boat*.

— Mais, dit Suzanne, ces zigzags-là ne sont pas des dessins.

— Non, c'est de la pasigraphie. Du reste, pour le jeu qui m'occupe, il a fallu employer par exception beaucoup de mots français que j'ai chiffrés à ma façon.

— Vous êtes admirable, docteur, s'écria Manuel, tout en prenant part à la conversation, vous travaillez, vous travaillez !

— Oh ! cette fois-ci, votre conversation même était mon *guide-âne*.

Le regard, le sourire du savant et son dernier mot, avaient quelque chose de persifler qui faisait pressentir une malice.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

prêts nouveaux.
Les achats au comptant sont très-actifs sur les actions de la Foncière de France et sur celles des Magasins Généraux de France et d'Algérie.
Le Crédit Lyonnais reprend vigoureusement à 750, cette reprise était bien à prévoir.
On se tient à 600 sur le Crédit Général Français et à 500 sur la Société Nouvelle.
Les bons de l'Assurance Financière continuent à bien se tenir; ils sont absolument libérés et n'exposent l'acheteur à aucun appel de fonds ultérieur, garanti par un dépôt de rentes françaises qui dépasse 260 fr. par bon, ils sont remboursables à 2,500 fr. L'épargne peut également trouver un emploi avantageux dans les polices de capitalisation de la même Société, remboursables à 500 fr. et libérables par versements de 1 fr. par mois.
Le Crédit de France cote 605.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dans sa séance d'avant-hier, le Conseil municipal d'Angers a délégué MM. Maillé, Guignard et Leroy, membres du Conseil municipal, pour aller inviter le Président de la République à visiter Angers, lors de son voyage dans l'Ouest.

Nous pensons que le Conseil municipal de Saumur suivra cet exemple et délèguera également quelques-uns de ses membres pour faire la même démarche auprès de M. Grévy. Nous avons d'autant plus lieu d'espérer un arrêt à Saumur, que le Président de la République doit faire, à l'occasion de son voyage à Nantes, un séjour à Chênonceaux, chez sa fille, M^{me} Jour, et qu'il passera ensuite à la gare de Saumur.

La maison de banque A. Lan et C^{ie}, rue Beaurepaire, à Saumur, a suspendu ses paiements lundi. Le directeur, M. Lan, parti de Saumur depuis dimanche, a été déclaré hier en état de faillite.

Nous publierons demain une lettre de M. Combar à M. Gautier, ancien pharmacien, et une réponse de celui-ci au président de la Commission des Hospices.

Nous avons annoncé avant-hier que M. Ernest Mesnet, notre compatriote, venait d'être élu membre de l'Académie de médecine. Voici, d'après les journaux de Paris, le compte rendu de l'élection :

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 14 février.

Présidence de M. Gavarret.

L'Académie procède par la voie du scrutin à l'élection d'un membre associé libre. De mémoire d'académicien l'on n'avait vu assemblée aussi nombreuse; 94 membres sur 106 dont elle se compose en ce moment ont pris part au vote.

La commission présentait, par l'organe de son rapporteur, et *ex æquo*, MM. Foville, Krishaber, Magitot, Mesnet, de Ranse et Worms.

Au premier tour de scrutin, le nombre des votants étant de 94, la majorité 48, ont obtenu :

MM. Mesnet	32 voix
Worms	23
Krishaber	22
Magitot	16
Bulletin blanc	1

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité, il est procédé à un second tour de scrutin; le nombre des votants est cette fois de 93, majorité 47. Obtiennent :

MM. Mesnet	40 voix
Worms	23
Krishaber	21
Magitot	9

La majorité absolue n'étant pas encore obtenue, un scrutin de ballottage a lieu entre MM. Mesnet et Worms qui ont eu le plus de voix. Il donne les résultats suivants :

Nombre de votants	92
Majorité absolue	47
MM. Mesnet obtient	56 voix
Worms	33
Bulletins blancs	3

En conséquence, M. Mesnet, ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé membre associé libre.

L'Etoile a reçu la lettre suivante :

« Château de Grange-Marie, par Longué (Maine-et-Loire), le 14 février 1882.

« Monsieur,

« Je viens d'apprendre qu'en annonçant, il y a quelques jours, la mort de mon cousin, Stanislas de Maillé, vous l'avez désigné

comme étant le marquis de Maillé, chef de la famille de ce nom. Je crois devoir vous faire remarquer que c'est à moi seul qu'appartient cette qualification depuis le 23 octobre dernier, jour de la mort du marquis de Maillé, mon père, dont je suis le fils aîné.

« A ce titre, je suis le chef de la branche aînée de la famille; celle qui habite Angers n'est que la seconde, détachée du tronc commun au milieu du XVIII^e siècle. C'est la terre de l'Echasserie qui a été érigée pour elle en marquisat.

« Je vous prie de vouloir bien insérer cette rectification dans un de vos prochains numéros.

« Agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Marquis DE MAILLÉ. »

ANGERS.

Les voleurs qui avaient si mal réussi, il y a quelques jours, dans leur attaque contre les magasins de l'Enfant Prodigue, dit l'Etoile, ont voulu essayer s'ils seraient plus heureux dans un autre endroit. Tout porte à croire, en effet, que les mêmes individus ont opéré aux différents magasins.

La nuit dernière, munis d'un vilebrequin, ils ont ouvert le contrevent du bureau de M. Glétron, marchand de vins, place Ayrault. Ils ont pénétré dans l'appartement et ont essayé de percer la face supérieure du coffre-fort; heureusement ils n'ont pas pu réussir.

Déçus de nouveau sur ce point, ils se sont rendus chez M. Raynaly, menuisier, rue des Luisettes, et ont encore essayé d'enlever ou de briser les contrevents. Mais ceux-ci étaient très-épais, en vieux chêne, et ont résisté victorieusement aux attaques des malfaiteurs.

Ces messieurs ont l'air d'en vouloir surtout aux caisses qu'ils supposent les mieux garnies. La police fera bien de redoubler de vigilance pour protéger la ville contre des coquins si audacieux.

L'Etoile ajoute :

« Une question : Les habiles praticiens qui ont ouvert une campagne contre les coffres-forts de nos négociants et industriels et qui ont opéré la nuit dernière chez le citoyen Glétron, ne sont-ils pas, de près ou de loin, issus de la bande de voyous qui, tout en vociférant contre les Capucins et les Jésuites, surveillaient attentivement l'opération républicaine du crochetage exécuté pour faire sauter la porte des couvents, au mépris de l'article 414 du Code pénal? »

Nous apprenons, dit le Journal de Maine-et-Loire, qu'à la suite d'un pari, deux officiers du 42^e cuirassiers auraient fait, avant-hier, une course à pied sur la route de Paris au-delà de Pelouailles et retour à Angers. Le vainqueur aurait ainsi parcouru, en deux heures, une distance de 24 kilomètres.

A Courgenard (Mayenne), bien que la commune possède déjà une école libre et gratuite de filles, le sous-préfet de Mamers veut la forcer à en construire une nouvelle, tout simplement parce que l'école existante est dirigée par une religieuse, et cela ne plaît pas à M. le sous-préfet. C'est à peu près l'histoire fameuse de l'école de Marans (Maine-et-Loire).

Le conseil municipal, à l'unanimité, a repoussé la demande du sous-préfet de Mamers et prie instamment qu'on lui laissât son école libre et gratuite, et son institutrice religieuse qu'elle a depuis trente-deux ans!

Pour toute réponse, le sous-préfet a menacé le maire de Courgenard des foudres administratives. Celui-ci a donné sa démission. L'Union de la Sarthe croit que le conseil municipal va en faire autant.

M. Oriolle, ingénieur et constructeur de navires à vapeur, est l'auteur d'une invention au moyen de laquelle les incendies s'éteignent eux-mêmes.

Lundi, dans l'après-midi, M. Oriolle a fait dans l'enceinte de l'établissement du service d'eau, place Viarmes, à Nantes, des expériences curieuses sur son Extincteur automatique.

Dans une baraque en planches où trois extincteurs avaient été disposés, furent entassés des fagots rendus très-inflammables par une grande quantité d'alcool dont on les avait arrosés.

A peine ces genêts ont-ils été allumés, que les flammes se sont élancées, communiquant le feu à une toile qui pendait le long des parois en planches. En même temps, une pluie épaisse tombait sur ce foyer, qui a été éteint en quelques minutes. Non-seulement les flammes n'ont pas atteint les planches de la construction, mais les genêts eux-mêmes n'ont pas été entièrement consumés. On peut dire, sans crainte d'être démenti, que le succès a été complet.

Cet extincteur consiste en une sorte de dé en cuivre percé de plusieurs trous et adapté à un tuyau du service d'eau; une capsule en cuivre qui ferme hermétiquement les orifices est retenue par une petite pièce de métal fusible à cinquante degrés environ; la chaleur de l'incendie produit elle-même cette fusion, la capsule tombe et livre passage à l'eau qui éteint le feu avant qu'il ait pu prendre un grand développement.

(Espérance du Peuple.)

Faits divers.

Un mariage assez curieux a eu lieu, samedi, à Paris, à la mairie du 47^e arrondissement.

Le marié, la mariée et cinq demoiselles qui assistaient à la cérémonie, étaient tous sourds-muets.

C'est par signes que l'officier de l'état-civil a contracté l'union.

Il y a longtemps que nous avons parlé de la Loterie algérienne.

Jusqu'à ce jour, 383 numéros gagnants, représentant une valeur de 926,000 fr., ont été présentés au comité de la Loterie.

Il a été retiré, en outre des gros lots de 500,000 fr., 50,000 fr. et 25,000 fr., dix lots de 10,000 fr., quatre-vingt-trois de 4,000 fr. et deux cent quatre-vingt-six de 500 fr.

Dix-sept lots de 4,000 fr. et cent quatorze de 500 fr. n'ont pas encore été retirés. Ce total de cent trente et un lots représente une valeur de 74,000 fr.

Un lot de 10,000 fr. a été gagné par un acteur du théâtre de la Renaissance, qui va pouvoir changer d'emploi en jouant les financiers.

Un homme colosse vient de décéder à l'hospice de Montluçon. Pour faire le cercueil, le menuisier n'a pas employé moins de seize toises de bois; il a fallu huit hommes pour le placer dans la bière qui, avec le cadavre et les divers accessoires, pesait près de 350 kilos.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans la salle mortuaire de l'hospice Saint-Joseph, dans l'impossibilité où l'on était de transporter à la chapelle cet énorme cercueil.

La corporation des croque-morts ayant déclaré qu'il était impossible de transporter à bras ce défunt extraordinaire, on a été obligé d'avoir recours à une voiture.

La troupe des pauvres bateleurs suivait le convoi.

Comme nous manquons d'avocats, la Cochinchine va nous en fournir.

En voici un d'abord, M^o Tran-Nguyen-Hanh.

Tâchez de bien retenir ce nom.

Ce jeune licencié en droit était au nombre de ceux qui ont prêté serment l'autre jour devant la première chambre de la Cour d'appel.

Il avait eu l'intention de paraître devant la Cour en turban, mais on lui a aisément persuadé qu'il devait se présenter en toque. Il avait roulé sa natte en spirale sur sa tête.

On assure que ce jeune Annamite a fait d'excellentes études. Il s'exprime d'ailleurs avec facilité et pureté.

UNE BIZARRE AFFAIRE.

Le Gaulois raconte un fait des plus curieux :

« A Birmingham, en ce moment-ci, se déroule devant la police correctionnelle une affaire bien incroyable.

« Une femme Fearnux, depuis dix ans,

se promenait en Angleterre habillée en homme et se donnait pour le comte Arthur Pelham-Clinton.

« Le véritable comte Pelham-Clinton fut condamné en 1870 pour avoir vécu pendant un temps assez long habillé en femme, avec des gens sans aveu, qui portaient le même déguisement. Après l'achèvement de sa peine, il émigra et sa famille le fit passer pour mort.

« La femme Fearnux n'ignorait aucun de ces détails, et grâce au nom qu'elle s'attribuait, elle parvint à faire un nombre incalculable de dupes.

« M. Beynon lui confia toute sa fortune, 50,000 fr.; M. Screen 75,000 fr.

« Deux dames, follement éprises du beau simili-comte Arthur, lui confièrent tout leur avoir. L'une d'elles est folle depuis qu'elle a connu le sexe du comte.

« Cette étonnante femme Fearnux fit, il y a quelque temps, condamner à quinze mois de prison l'infortuné M. Gowell, qui avait été ruiné par lui. On vit du chantage dans une lettre insolente de Fowell.

« Tout a une fin. Le comte Arthur Pelham-Clinton, qui se disait pupille de lord Coleridge, lord-chief-justice, a été reconnu. La femme Fearnux, à qui, pour la circonstance, on a alloué une belle et bonne robe, gémit devant ses juges. »

En cour d'assises.

Le président interroge l'accusé :

— Vous avez apposé des signatures fausses sur dix-sept billets à ordre, que vous avez ensuite négociés. Ils sont tous dans votre dossier. Qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

— Mon président, je suis professeur d'écriture. C'est pas des faux, c'est des dessins à la plume !...

CONSEILS ET RECETTES.

Hygiène du cheval à l'écurie. — M. Cassé, vétérinaire dans l'Eure, préconise un système hygiénique qui, d'après son expérience, a maintenu constamment en bonne santé ses chevaux de travail, pendant que les chevaux de sa contrée étaient souvent indisposés.

Chaque matin, dit M. Cassé, nos chevaux reçoivent, dans leur première avoine, une pincée de sel gris et une gousse d'ail haché; on donne l'ail à très-petite dose au début pour y accoutumer les chevaux; ensuite on place au-dessus du râtelier des planches mobiles qu'on goudronne toutes les semaines. L'odeur de l'ail et celle du goudron sont, d'après M. Cassé, des désinfectants très-efficaces qui assainissent l'atmosphère des écuries et les préservent de plusieurs maladies toujours dangereuses. Il évite surtout de les saigner, et blâme cette coutume qui est trop répandue dans les campagnes. « On ne saigne plus le monde, dit-il; pourquoi saigne-t-on ces malheureuses bêtes ? Elles n'en ont évidemment pas plus besoin que nous. »

Nous ne voyons pas, en effet, comment une pratique répudiée pour la médecine humaine peut convenir aux animaux.

Moyen de rendre les eaux de puits propres aux savonnages. — Il consiste à décomposer les sels calcaires par la potasse ou la soude. Une once de ces substances suffit pour vingt seaux d'eau; il se précipite une poudre blanche, qui est la chaux. On conçoit que toute l'opération consiste à bien répartir la soude ou la potasse dans la masse d'eau à purifier. Dans cet état, elle devient non-seulement propre aux savonnages, mais encore à tous les autres usages domestiques. (J. des Campagnes.)

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

MARDI-GRAS 24 février 1882.

QUATRE-VINGT-TREIZE

Drame historique à grand spectacle, en 4 actes et 10 tableaux, Roman de Victor Hugo mis à la scène par M. Paul Meurice.

1^{er} tableau : Le bois de la Saudraie. — 2^e tableau : Le Carnichot. — 3^e tableau : Pas de grâce. — 4^e tableau : Avant et après le Massacre. — 5^e tableau : Danton-Robespierre-Marat. — 6^e tableau : La prise de Dol. — 7^e tableau : L'assaut de la Tourgue. — 8^e tableau : Les Trois Enfants. — 9^e tableau : L'Incendie. — 10^e tableau : La Cour martiale.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, lorchose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,

intestinaux, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fébrile en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies

horribles. — BONNEL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLET, instituteur à Eynant ças (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-

cier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (187)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 42 matin.	11 h. 12 matin.
8 25 —	—	—	—
11 15 —	7 39 soir.	—	—
1 17 soir.	4 55 —	—	—
4 55 —	—	—	—
7 50 —	11 48 —	9 10 soir.	—

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 58 matin.	—
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.	—
12 15 soir.	3 50 —	4 28 —	—
6 45 —	10 47 —	11 20 —	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 FÉVRIER 1882.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	82 50	30	10	Comptoir d'escompte	1060	10	10	C. gén. Transatlantique	530	20	10
3 % amortissable	82 35	50	10	Crédit de France	337	50	10	Canal de Suez	2190	117	50
3 % amortissable nouveau	112 50	25	10	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1480	5	10	Société autrichienne	645	15	10
4 1/2 %	114 75	40	10	Obligations foncières 1877	437	50	10	OBLIGATIONS.			
5 %	505	50	10	Obligations communales 1879	435	50	10	Est	373	50	10
Obligations du Trésor	505	50	10	Obligat. foncières 1879 3 %	435	50	10	Midi	372	50	10
Obligations du Trésor nouvelles	501 23	1 25	10	Soc. de Crédit Ind. et comm.	730	50	10	Nord	383	50	10
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	50	10	Crédit mobilier	560	50	10	Orléans	373	50	10
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505	50	10	Est	755	50	10	Ouest	371	50	10
— 1865, 4 %	518	50	10	Paris-Lyon-Méditerranée	1660	10	10	Paris-Lyon-Méditerranée	376	50	10
— 1869, 3 %	397	50	10	Midi	1235	50	10	Paris (Grande-Ceinture)	380	50	10
— 1871, 3 %	392	50	10	Nord	2040	50	10	Paris-Bourbonnais	375	50	10
— 1875, 4 %	512	50	10	Orléans	1300	50	10	Canal de Suez	560	50	10
— 1876, 4 %	510	50	10	Ouest	830	50	10				
Banque de France	5256	70	10	Compagnie parisienne du Gaz	1555	35	10				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	(s'arrête à Angers).
6 — 45 — — — — —	omnibus-mixte.
8 — 56 — — — — —	—
1 — 25 — — — — —	soir, —
3 — 32 — — — — —	express.
7 — 15 — — — — —	omnibus.
10 — 37 — — — — —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	—
8 — 21 — — — — —	omnibus.
9 — 43 — — — — —	express.
12 — 40 — — — — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — —	—
10 — 28 — — — — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

DÉCLARATION DE FAILLITE.

Par jugement en date du 16 février 1882, le sieur Lan, Arthur, banquier, demeurant à Saumur, rue Beaupaire, a été déclaré en état de faillite. L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au 16 février 1882.

Juge-commissaire : M. Regnard, Prosper.
Syndic provisoire : M. Proust, Ludovic.

Le greffier du tribunal,
(113) L. BONNEAU.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1882,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

La jolie propriété DES LONGS-CHAMPS

Située près le bourg de Neuillé, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

Et comprenant :

Belle maison de maître, vastes servitudes, grands jardins, pelouses et bosquets.

Rivière traversant le jardin. Pré et terres labourables.

Le tout en un ensemble, contenant environ 4 hectares 30 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e DENIEAU, notaire. (74)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON

Avec écurie et remise, eau de Loire et gaz,

Rue du Prêche, 6.

S'adresser à M^e PERSAC, rue du Collège. (95)

Etudes de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes,

Et de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

LA BELLE TERRE

DE

SAINT-MAUR

Commune du Thourel (Maine-et-Loire),

Comprenant :

L'ANCIEN MONASTÈRE

Des BÉNÉDICTINS de SAINT-MAUR

Excessivement spacieux et très-bien conservé;

LA FERME DE L'ABBAYE;

La Ferme de Gâtchourse et Beaulieu;

Et belles réserves en BOIS TAILLIS;

Le tout contenant environ 144 hectares en terres labourables, vignes produisant de très-bon vin blanc, et bois taillis.

Ces bâtiments pourraient parfaitement servir à l'établissement d'une manufacture, à cause du voisinage de la Loire; de la route de Saumur à Brissac et de la gare de la Ménitrie (ligne de Paris à Orléans).

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter :

1° A M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil (Indre-et-Loire);

2° A M^e DENIEAU, notaire, dépositaire des titres de propriété;

3° Et à M^e COURTOIS, notaire. (73)

A VENDRE

UNE BELLE CHARRETTE toute neuve.

S'adresser à M. GARREAU-RATOUIS, à Saumur. (91)

BOUTELLES CHAMPENOISES

A VENDRE

A 18 fr. le cent, prises à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser rue Beaupaire, 19, Saumur. (96)

ON DEMANDE un commanditaire pour une industrie très-lucrative. — Bénéfices assurés. S'adresser au bureau du journal.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANBUSE

51 et 53, rue Saint-Jean,

SAUMUR,

Demandent deux apprentis pour les modes.

Conditions avantageuses. (543)

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc, sachant bien écrire.

M^e AUBOYER, notaire à Saumur, demande de suite un premier et un second clerc. (115)

A CÉDER, pour cause de santé, un magasin, atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

CIDRE DOUX, 25 fr. — VIN BLANC, 65 fr. les 230 litres. — MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure).

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS :

PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. 41.

DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 50.

POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr.

PARIS :

10 centimes le numéro.

DÉPARTEMENTS :

14 centimes le numéro.

QUARANTE-SEPT VOLUMES SONT EN VENTE

Le volume broché, Paris, 3 fr.

Départements, 4 fr.

La collection du Journal du Dimanche renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Balot, Paul Saunière, Elie Berthet, Clémence Robert, Octave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Du-

cange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccane, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Parait actuellement :

Le Cadavre de l'Oseraie,

Grand roman, par Octave FÉRÉ.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTE. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

A VENDRE

DEUX COUPLES DE FAISANS ARGENTÉS.

S'adresser au bureau du journal.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).

A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

Quate anti-rhumatismale du D^r Pattison.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez M. A. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, 41 et 43, rue Saint-Jean, et dans toutes autres pharmacies.

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (236)

Saumur, imprimerie de P. GODET.